

### **Frais de déplacements employés 2023-2024**

Pour la période entre le 1er avril au 30 juin 2023, le Musée national des beaux-arts du Québec a déboursé un montant total de 22 304.72 \$ relativement aux frais de déplacement de l'ensemble de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Ce montant inclut tout déplacement au Québec et hors Québec, y compris pour formation, et vise les frais de transport, hébergement et repas.

Pour la période entre le 1er juillet au 30 septembre 2023, le Musée national des beaux-arts du Québec a déboursé un montant total de 10 900.68 \$ relativement aux frais de déplacement de l'ensemble de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Ce montant inclut tout déplacement au Québec et hors Québec, y compris pour formation, et vise les frais de transport, hébergement et repas.

Pour la période entre le 1er octobre au 31 décembre 2023, le Musée national des beaux-arts du Québec a déboursé un montant total de 40 349.28 \$ relativement aux frais de déplacement de l'ensemble de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Ce montant inclut tout déplacement au Québec et hors Québec, y compris pour formation, et vise les frais de transport, hébergement et repas.

Pour la période entre le 1er janvier au 31 mars 2024, le Musée national des beaux-arts du Québec a déboursé un montant total de 35 554 \$ relativement aux frais de déplacement de l'ensemble de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Ce montant inclut tout déplacement au Québec et hors Québec, y compris pour formation, et vise les frais de transport, hébergement et repas.